

**Allocution du Président du Conseil constitutionnel
Monsieur Mourad MEDELICI**

**A l'ouverture des travaux de la réunion inaugurale d'Alger de
deux groupes de travail de la Plateforme africaine de la
Gouvernance**

*(Constitutionnalisme et Etat de droit - Droits de l'homme et justice
transitionnelle)*

Alger du 02 au 05 août 2015

(Formule de bienvenue)

Fidèle à ses traditions, l'Algérie qui a répondu favorablement à la demande de la Commission de l'Union africaine s'honore d'être associée à l'organisation de cette réunion inaugurale. C'est donc avec une grande fierté que le Conseil constitutionnel, accueille en son sein cette importante réunion consacrée au constitutionnalisme et à la justice transitionnelle, à Alger, siège permanent de la Conférence des Juridictions Constitutionnelles Africaines.

En effet, l'édification de l'Etat de droit démocratique, condition *sine qua none* pour le développement de notre Continent, constitue le défi majeur que l'Union africaine s'attache à relever à travers ses organes, ses institutions spécialisées et les mécanismes dédiés à cet effet.

L'occasion nous sera donnée de souligner l'importance de l'Architecture Africaine de Gouvernance, qui à l'instar des autres espaces de dialogue, de concertation et de coordination, tend à harmoniser l'action et à optimiser les performances des institutions africaines, dont l'objectif principal est de renforcer l'effectivité de la norme juridique au niveau constitutionnel, subrégional et national.

L'Afrique, en quête d'une voie qui s'accommode avec ses spécificités et qui correspond aux aspirations de ses populations, a créé des mécanismes propres, compatibles avec la souveraineté étatique tels que le NEPAD et le

MAEP. L'Afrique qui rejette le changement anticonstitutionnel, enregistre aujourd'hui une autre avancée remarquable à travers la Plateforme Africaine de Gouvernance.

Par la concertation et le consentement, les Etats africains affichent désormais « des valeurs communes » qui constituent les fondements de l'Etat de droit et la gouvernance en Afrique. La finalité étant de répondre aux aspirations des populations, de satisfaire leurs attentes et de prendre en charge les besoins du citoyen en matière de services publics.

L'Afrique s'est résolument engagée à valoriser la démocratie et la participation populaire comme modes de gouvernance politique et rejette fermement les changements anticonstitutionnels. L'accès au pouvoir est désormais possible uniquement par les moyens pacifiques. L'élection demeure le moyen privilégié pour l'expression de la volonté populaire, et la meilleure méthode pour garantir l'alternance au pouvoir.

Les deux groupes de travail réunis aujourd'hui à Alger doivent diagnostiquer, expertiser, théoriser et proposer des solutions adéquates dans le but de soutenir un système évolutif établi à travers l'Architecture Africaine de Gouvernance.

Le processus de réflexion qui sera mis sur rails, à l'issue de cette rencontre, vise à améliorer le rendement des instruments de gouvernance dans les pays qui ont souscrit aux valeurs communes en renforçant la coordination entre les différents mécanismes mis en place.

En effet, les valeurs partagées par les pays africains sur la démocratie et la gouvernance sont entérinées dans les différents engagements interafricains, avec notamment, l'Acte constitutif de l'Union africaine, la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance.

Ainsi, les groupes de travail sur « **le constitutionalisme et l'Etat de droit** » et « **les droits de l'homme et la justice transitionnelle** », ont pour mission d'identifier les meilleurs moyens de réaliser les objectifs de la Plateforme

Africaine de Gouvernance qui sont propres à l'Afrique. Au regard du progrès enregistré et la sagesse que notre Continent recèle, je suis à la fois confiant et convaincu que nous disposons de la capacité et la pédagogie nécessaire pour proposer les meilleurs remèdes aux problèmes de l'Afrique ; cette conviction a été oh combien illustrée par la Conférence d'Alger qui s'est tenue en novembre 2014 à l'occasion de la célébration du 25eme anniversaire de notre Conseil.

Je distingue parmi vous quelques personnalités africaines éminentes qui ont pris part à cette Conférence, permettez-moi de les saluer. Les actes de la Conférence, aujourd'hui disponibles, constituent une documentation riche et très utile à vos études et recherches, puisqu'il s'agit des « avancées en matière de droit constitutionnel en Afrique ».

Je suis particulièrement heureux de l'occasion qui nous est offerte aujourd'hui de contribuer à la dynamique actuelle et aux efforts déployés pour parvenir à la mise en œuvre de la Plateforme Africaine de Gouvernance. Je formule les vœux sincères que vos travaux parviennent à tracer un chemin à la mesure de l'ambition que nous avons pour l'Afrique.

Je déclare les travaux de cette rencontre ouverts et je vous souhaite le plein succès.